

Francis BOUILLON  
3 rue de l'église  
02310 COUPRU

Le 8 mars 2021

Président de l'APPEISA

(association pour la protection des paysages contre l'éolien industriel dans le sud de l'Aisne)

objet : Enquête Publique du parc éolien Ouest Château-Thierry

-----

**ANNEXE** : quelques compléments aux points énoncés dans ma contribution précédente

Une pétition contenant 319 signatures (par internet) et une autre sur papier 26 signatures a été déposée ce matin contre ce projet par Sabine CHABERNAUD, Trésorière de l'association

- 1) Paysage,

Après une installation de 7 machines (celles dont les pales choient !) de 150 m de haut dans un paysage **SANS QUALITÉ (sic)** par la société NEOEN à Courchamps-Priez , EDF Enr est venu - à proximité - proposer ses soins pour quelques **DENTS CREUSES (sic)**, 12 machines de 150 m de haut prévues au parc des Grandes Noues - Bonnesvalyns- Monthiers-Sommelans.

Ajouté aux projets en cours, Boralex vient proposer ses services dans cette pose « d'implants réparateurs » afin d'offrir dans nos campagnes, « mal fichues », le **DENTIER COMPLET**, avec des couronnes qui culmineraient à 180 m de haut

-----

Entrecoupés par 3 circulations très importantes, il s'agit en réalité de 2 parcs distincts qui contribueraient notamment - s'ils se réalisent au mitage du secteur et à l'encerclement du village de Coupru



En France, l'éloignement de 500m d'une éolienne industrielle / aux habitations n'a pas été réévalué depuis qu'elles sont passées de 80 m à 180 m de haut ! de nombreuses études nationales et internationales ont été menées, celles-ci ont engagé plusieurs régions et pays à les éloigner cette distance jusqu'à 10 fois la hauteur de la machine.

Localement : l'association SOS danger éolien s'est lancée dans une prospection des données liées aux diverses perturbations ressenties par les populations riveraines / sons et infra-sons, sensibilités électromagnétiques, etc

<https://www.sosdangereolien.fr>

Il est difficile d'attribuer un effet « NOCEBO » au mal-être des vaches

### - 3) Biodiversité / Écologie,

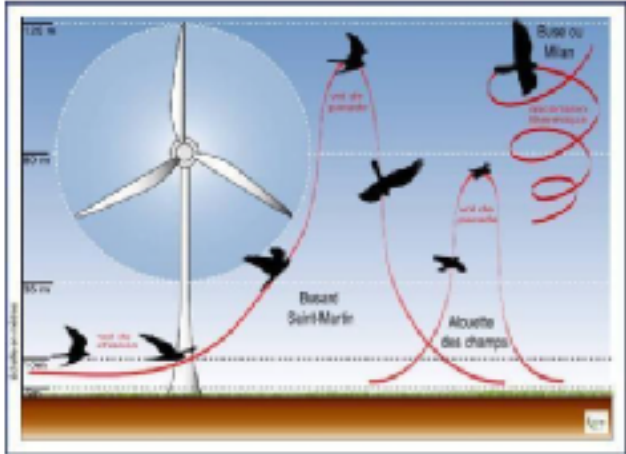
Sur le même secteur, 3 études ont été menées, si les Noctules de Leisler sont dans toutes nommées, dans l'une apparaît la Grive litorne, dans l'autre le busard Saint Martin, la Pie Grièche écorcher, etc,

Une analyse comparative et indépendante de ces 3 études semble s'imposer !

Aucune n'évoque la vie édaphique particulièrement sensibles aux vibrations du sol, des mammifères fouisseurs (familles des Talpidae, des Erinaceidae, etc ) dépendant de la présence des diverses variétés de

-----  
Ici, les passages d'oies sauvages sont fréquents, il est conjonctuellement hasardeux d'imaginer leur dérive vers l'ouest ?





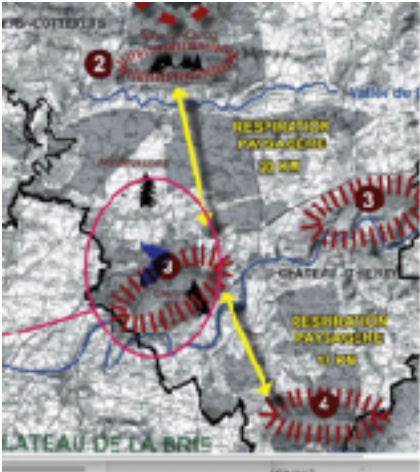
Représentation schématique d'une éolienne et exemples de comportements de vols de différents espèces d'oiseaux (rapaces et passereaux)

S'agit d'une illustration pour l'apprentissage de la voltige ?

l' Art de se payer de mots ?

**En Zigzagant entre les éoliennes ?**

*Des respirations conséquentes devront être ménagées 10 à 15 km (sic)*  
Quels corridors ? (7 passages vus lors de mois de sept 2020, composées de 5 à 8 groupes d'une vingtaine d'oiseaux du nord vers le sud ,venant de Lucy-le Bocage et traversant le ciel de Coupru)



- 4) Éthique et réglementations

\* a)

France Energie Eolienne et le SER semblent avoir réussi à « tordre le cou » aux prévenances édictées par la sécurité de l'aviation Civile, Et ceci, **précisément à l'endroit où les avions s'engagent dans l'axe de la piste de Roissy-Charles De Gaulle** et en prennent les directives d'approche - I.L.S. et V.O.R.- (système particulièrement sensible aux perturbations des faisceaux électriques )

Concernant ce projet, les altitudes NGF des éoliennes E04, E05, E06, = 210 et 212m, culminerait à 390 m bien au delà de la cote imposée



précédemment : 304m80.

C'est la raison pour laquelle les promoteurs Quadran et Nordex avaient abandonnés ces endroits lors du projet de Coupru

Retenus malgré cela par Boralex : éoliennes E04, E05 et E06 !

**Je demande qu'une étude détaillée soit entreprise afin de déterminer si, vis à vis de la sécurité requise, il y a opportunité à encombrer cet espace**

\* b)

L'accord de la DGAC annoncé par Boralex est à re'questionner parce que celui-ci **ne correspond pas au projet présenté.**

6 machines alors que le tableau ci-dessous indique 10 emplacements, il n'est donc pas conforme à la demande!

N° de permis	Date de délivrance	N° de permis	Date de délivrance	N° de permis	
1	2017	2	2017	3	2017
4	2017	5	2017	6	2017
7	2017	8	2017	9	2017
10	2017				

c)

étude de Danger

La proximité de la **départementale 1003, où plus 5500 véhicules / jours** sont comptabilisés, aurait dû alerter les services instructeurs

En effet, la prescription de 2 hauteurs de machine / route structurante relève du bon sens

Faire l'amalgame entre une voie où passent quelques voitures et tracteurs par jour avec cette D1003 nouvelle appellation administrative de la N3 est une forfaiture !

Proches des éoliennes : E06 = **64,869 personnes**, E04 = **20,837**, E05 = **20,847** ! sont exposées dans un rayon de 500 m (scénario de projection de tout ou partie de pale) `

Peut-on arrêter de tenter le Diable ? c'est un fait rarissime, est-il mentionné. Pourtant, **localement, 3 occurrences démentent cette assertion :**

- au parc de l'Osière : Priez le 05/08/2017  
bris d'une pale en son milieu pour des raisons inconnues ,  
une autre **par une nuit sans vent** le 12 février 2021

Nous y sommes familiarisés (terme utilisé par les promoteurs pour « justifier » de nouvelles implantations)

- La Picoterie : déchirement de pale en juin 2019 (**non répertorié** dans l'étude de dangers / BORALEX!)

Faudra t-il interdire la circulation par périodes de grands froids

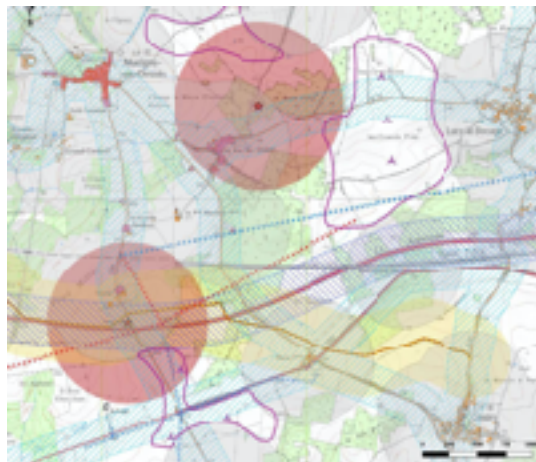


Les conducteurs/trices des 5500 véhicules/jours empruntant la D1003 seront-ils convié/es à attendre le dégel ?

\*d)

Les limites de sécurité semblent également à géométries consententes en ce qui concerne l'éloignement des canalisations et points de contrôles du stockage de gaz.

**POUR BORALEX C'EST SANS COMPLEXE**



- 5) Environnements Sociaux

Parc repoussé chez ses communes voisines  
Fortes dissensions à l'intérieur des communes, entre les communes,  
etc

- 6) Finances

Il est écrit à propos de l'éolien

2-3d Des technologies toujours plus performantes et un coût de l'énergie produite en baisse constante

Ceci est peu perçu par le consommateur !

Prix de l'électricité : **+40% en 10 ans**

<https://www.ifrap.org/agriculture-et-energie/prix-de-lelectricite-40-en-10-ans>

Cette hausse résulte notamment de l'essor du parc de production d'électricité d'origine renouvelable.

-----

Parc de la Picoterie

La totalité des taxes perçues par la commune de Charly

11 éoliennes, puissance totalisée 22 MW

en 2014 : 31 735€,

en 2015 : 32 010 €

et 0€ pour la Communauté de Communes, durant de nombreuses années

Depuis, il n'est plus possible de connaître le montant de ces taxes !

Dorénavant, la C4 perçoit 152 914 € pour l'ensemble des machines installées/raccordées sans pouvoir détailler entre celles-ci, et sans en connaître le mode calcul.

-----

Les machines du parc de Lucy-le-Bocage et celles du parc de Marigny-en-Orxois seraient-elles différentes ?

La somme des taxes annoncées à percevoir ne sont pas identiques

## - 7) éthique

Boralex : son siège social établi dans un paradis fiscal, laisserait à penser que sa transparence comptable va jusqu'au diaphane.  
Cette société aurait-elle besoin d'alibis environnementaux ?

### 1) avec WWF

#### XVI. Valeurs de Boralex

Les valeurs de Boralex seront prépondérantes et présentes pour tout projet en développement et en exploitation, à savoir : respect, entrepreneurship, innovation, communication et esprit d'équipe.

Pour le WWF France,  
Le Directeur Général,  
Pascal Carrin

Fait à Paris, le 25 mai 2018

Pour Boralex SAS,  
Le Directeur Général  
M. Patrick Decostre

#### VIII. Engagement de qualité et de sécurité sur les chantiers

Boralex s'engage à ce que les chantiers de construction soient des « chantiers propres », par exemple en assurant une gestion des déchets induits, en respectant les accès mis en place en concertation avec les propriétaires, les exploitants agricoles ou les autres usagers et en mettant à disposition le contact du responsable du chantier.

Boralex s'engage dans une démarche visant à ce que ses chantiers soient sûrs, en organisant la gestion des accès et des mesures de protection collectives, en assurant un balisage adapté, en informant en amont tous les partenaires et usagers par une réunion préalable au démarrage du chantier.

Boralex s'engage à prévenir les services de secours avant le démarrage des travaux pour définir les accès, les moyens de secours, les points de rassemblement.

#### XI. Engagement de qualité au-delà du respect des réglementations

Boralex s'engage à produire des études et soumettre ses dossiers en recherchant constamment une grande qualité d'exécution. Boralex s'engage à construire et à exploiter ses projets dans le respect des réglementations en vigueur et avec le souci d'une recherche constante d'amélioration.

Suite au très grave accident où les techniciens de la société Quénéa ont été gravement blessés - hélicopté au CHU d'Amiens, le pronostic vital a été engagé durant plusieurs jours pour l'un deux.

WWF en a-t-elle été avertie, a-t-elle reçu les rapports des enquêtes ?



2 ) lettre à Picardie Nature

-----

Francis BOUILLON  
3 rue de l'église  
02310 COUPRU

Le 8 mars 2021

Président de l'APPEISA

(association pour la protection des paysages contre l'éolien industriel dans le sud de l'Aisne)

objet : Enquête Publique du parc éolien Ouest Château-Thierry

à l'attention de Patrick THIERRY

Président de Picardie Nature  
233 Rue Eloi Morel,  
80000 Amiens

Bonjour Patrick THIERRY,

Je connais la position de Picardie Nature concernant l'éolien Industriel, je ne la partage pas, l'objet de ce courrier n'est pas - pour l'heure - d'en débattre mais simplement de dire qu'à mon avis, Picardie Nature serait bien inspirée avant de s'engager dans quelques partenariats, de vérifier si les réalités correspondent à la déontologie qu'elle veut défendre.

Cordialement,  
Francis BOUILLON

-----

Père môle, quelques éléments consignés dans ma contribution lors de l'enquête publique, observations disponibles sur [ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr)

-----

en vert : mes commentaires

Picardie Nature demande que tous les parcs bénéficiant de l'obligation d'achat publient leur production pour l'information du public. D'une manière générale, la production d'électricité ainsi que la consommation d'électricité doivent être rendues visibles afin de sensibiliser la population sur sa consommation d'électricité, aujourd'hui invisible.

### Où cette demande est-elle honorée?

Picardie Nature demande que les décisions ou propositions des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites créant de vastes « aires de coupures sans éoliennes » dans les secteurs de forte densité de parcs éoliens soient officialisées.

### S'il en reste, peut-on encercler les autres ?

Picardie Nature considère qu'un projet éolien doit s'inscrire dans un projet de territoire au niveau d'une intercommunalité et au-delà, avec une volonté claire et chiffrée des élus de mettre en place un Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour réduire fortement la consommation d'énergie du territoire par une politique volontariste de soutien aux économies d'énergies.

- La Picardie, qui accueille le premier parc éolien français, joue d'ores et déjà un grand rôle dans le développement éolien national. Picardie Nature considère qu'à l'échelle française, il vaut mieux développer de nombreux parcs éoliens en Picardie au milieu des vastes plaines cultivées de très faibles intérêts paysagers et faunistiques, plutôt que sur les littoraux, dans les montagnes, dans les paysages de bocages, de garrigue ou en plein cœur des forêts. Il est souhaitable que cette position pilote soit renforcée, mais « pas à n'importe quel prix ni n'importe où ».

**Parc de L'Osière (Priez/Courchamps) érigé sur un PAYSAGE SANS QUALITÉ (sic), venant soigner des DENTS CREUSES (Bonnesvalyns, Monteirs, Bussières)  
Localement, doit-on remercier Picardie Nature pour sa participation à nous offrir par implants successifs le DENTIER COMPLET !**

- Picardie Nature demande qu'une véritable filière industrielle française se crée autour de l'éolien (production française d'éoliennes à grande échelle) et que la France rattrape son retard afin de renforcer le nombre et la qualité des emplois créés.

Picardie Nature demande que tout projet soit un projet de communauté de communes ou d'agglomération, mais pas d'une commune individuellement (l'impact, au moins visuel, dépasse largement la commune).

Globalement, la position de Picardie Nature peut être résumée à « Oui au développement de l'éolien en Picardie, mais pas n'importe où ni n'importe comment, c'est OÙ ce qui n'est pas n'importe où et COMMENT ce qui n'est pas n'importe comment Je propose un débat régional

et en impliquant davantage les citoyens ». **Jamais appliqués**

- Les protocoles de suivi de l'impact des éoliennes sur les espèces animales et végétales protégées doivent être précisés dans le dossier d'étude d'impact et, le cas échéant, dans la demande de dérogation. Ils doivent être au minimum de 1 à 3 ans dans les sites favorables, de 3 à 5 ans dans les sites plus fragiles, la poursuite ou non de ce suivi dépendant des résultats obtenus. Les résultats de ces études doivent être rendus publics.